

Pour terminer le chantier de la rue du Bourg

Les citoyens de Courgenay voteront lundi sur le projet de réfection de la rue du Bourg, devisé à 1,1 million de francs. Une séance d'information avait déjà permis aux citoyens de prendre connaissance de ce projet.

Comme l'explique Denis Baillif, ancien maire mais surtout directeur du bureau d'ingénieurs ATB de Courgenay dans cette affaire, l'aménagement prévu permettra de boucler un chantier ouvert dans les années 1980. On avait alors refait toute l'infrastructure de la rue, remettant à neuf l'éclairage, les conduites d'eau potable et usée, l'électricité. Restait à terminer l'aménagement de la chaussée, ce que l'on se propose d'effectuer dès octobre prochain, durant un chantier qui durera de 6 à 8 mois.

Le tronçon concerné va de la place du 23-Juin à la voie CFF. Cet itinéraire est fréquenté par de nombreux enfants qui rejoignent la crèche, l'UAPE, l'école ou encore le centre sportif. On va donc construire d'un bout à l'autre un trottoir, qui fait défaut actuellement. Ce sera pareil à la rue de Metthiez, qui permet de rejoindre l'école et les infrastructures de la protection civile.

Risques pour les piétons?

Sachant que la rue du Bourg sert d'itinéraire de contournement à certains automobilistes bloqués devant le passage à niveau, que l'on va élargir (de 3,5 à 5 mètres) la partie carrossable de la rue de Metthiez, ne risque-t-on pas d'encourager les as du volant? De rendre plus précaires les conditions

des piétons et des usagers les plus fragiles? Denis Baillif réfute cet argument. Outre le trottoir, qui crée une zone de sécurité, il y aura des pavés pour le marquage au sol et la création de petites placettes aux carrefours. Pour l'ingénieur, ce genre d'aménagement, testé dans d'autres localités, a démontré son efficacité. Les automobilistes ralentissent en y pénétrant. Mais il y aura aussi de la végétation, des obstacles visuels, des cassures dans les trajectoires qui contraindront l'automobiliste à ralentir. Mais pas de ralentisseurs proprement dits.

Contrôles de vitesse

L'idée est de procéder à ces aménagements, puis d'effectuer des contrôles de vitesse, pour voir si d'autres mesures

doivent être prises. Autre source de nuisance dans la rue, l'entreprise Donzé déménagera dans la zone d'activité de Courgenay. Son site actuel sera ensuite réhabilité.

Terrain donné aux privés

À noter que certains propriétaires riverains pourront récupérer de petites surfaces appartenant à la commune, là où passe la route actuelle. L'idée est de leur permettre de refaire l'aménagement de leur entrée. Ce terrain sera cédé gratuitement par la commune, mais tous les travaux de réaménagement des mètres carrés devenus privés seront à charge des nouveaux propriétaires. Les surfaces cédées vont de quelques dizaines de m² à 100 m² pour la plus importante.